Livret d'accueil

Bienvenue à l'École normale supérieure de Rennes !



L'objectif de ce modeste livret d'accueil est de réduire les galères administratives, financières et autres en rassemblant un maximum d'informations utiles et de ressources pour que vous puissiez vous épanouir dès votre arrivée.

Ce livret a été réalisé par les élèves de l'École et son contenu n'engage pas l'administration. L'École maintient à jour les informations sur le site de l'École, le wiki élèves, les sites de chaque département et le site nouveaux.ens-rennes.fr, en attendant la publication du nouveau site de l'École.

Table des matières

Bienvenue à l'École normale supérieure de Rennes 5
Se repérer et se déplacer 6
Plan du campus de Ker Lann (Bruz) 6
Plans des campus rennais 6
Plan de l'École 6
Venir à l'École 6
S'inscrire 7
Se loger 7
Localisation des cours 7
Logements CROUS 7
Ressources utiles 8
Étudier : les matières au programme de première année 8
En DEM 8
En 2SEP 8
En MATHS 9
En INFO 9
En MECATRO 10
S'épanouir en dehors des cours : la vie étudiante 11
Le bureau des élèves (BDE) 11
Le bureau des arts (BDA) 11
Le bureau des sports (BDS) 11
Le SIUAPS 12
Converg'ENS 12
SEED 12
Les Korrigans ou le petit guide breton de l'ENS 12
La Co'Muze 13
UbiDEM 13
La Clinique juridique de l'ENS 14
La Clinique du droit de Rennes 1 14
Les cordées de la réussite 14
Bien-être étudiant 15
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : faire de l'École une *safe place* 15
Rappels de base sur le harcèlement d'ambiance et les conduites à tenir 15
Les référents « harcèlement et discrimination » 15
Formation générale 16
Victime ou témoin : que faire ? 16
Santé mentale 17
Service santé étudiant 17
Aménagement de scolarité 17
Aides financières et bons plans 18
L'aide personnalisée au logement (APL) 18
Les aides spécifiques et aides d'urgence des Crous 18
Le fonds social de l'ENS 18
Le panier gratuit de l'AMAP de SEED 19
Le panier anti-gaspi de Mamie Mesure Rennes 19
La Vestiboutique de la Croix-Rouge 19
Récup'Campus : la ressourcerie de Rennes 1 et Rennes 2 19
Envie 35 19
Les aides financières à l'achat d'un vélo (« bonus vélo ») 19

Instances dirigeantes 20
Le conseil d'administration (CA) 20
Le conseil scientifique (CS) 20
La commission de vie étudiante (CVE) 21
Autres instances 21
Textes officiels 21
Demande de stage 21
Informations spécifiques 22
Informations spécifiques aux normalien·ne·s étudiant·e·s 22
Les allocations normaliennes 22
Dispositif « Sortir ! » et tarification solidaire des transports 22
Informations spécifiques aux fonctionnaires stagiaires 22
La prime d'activité 22
Le remboursement partiel (50 %) des frais de transport 22
Le forfait mobilités durables (FMD) 23
Le traitement (la paie) 23
Les chèques-vacances 23
Le cumul d'heures 24
La MGEN 24
Textes officiels spécifiques aux élèves fonctionnaires 24
La suite 24
Les différents parcours du diplôme de l'ENS Rennes 24
Parcours Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) 25
Parcours Recherche & International (R&I) 25
Parcours Recherche aux Interfaces (RaI) 25
Mobilité à l'étranger 26
Master à vocation recherche 26
Agrégation du secondaire 27
PReLAB 27
Césure 27
Doctorat 27
Les règles administratives de la thèse 27
Le financement de la thèse 28
Contacts utiles 28
Les services de l'École 28
Les départements 29
Département Droit-économie-management 29
Département Informatique 29
Département Mathématiques 29
Département Mécatronique 29
Département Sciences du sport et éducation physique 29
Département Sciences pour l'environnement 29
La présidence 29
Les listes 29
Ressources utiles 29
Utiliser ses comptes ENS 30
Votre compte informatique 30
La messagerie électronique 30
La licence Microsoft 30

Bienvenue à l'École normale supérieure de Rennes[1]



Pascal Mognol
Président,
École normale supérieure
de Rennes

C'est avec plaisir que l'ensemble du personnel vous accueille au sein de l'École normale supérieure de Rennes, une école pluridisciplinaire où se côtoient et interagissent six départements d'enseignement et de recherche :

- Droit - économie - management,
- Informatique,
- Mathématiques,
- Mécatronique,
- Sciences du sport et éducation physique,
- Sciences pour l'environnement.

En effet, dans notre école ce sont des mathématicien.ne.s, juristes, économistes, mécatronicien.ne.s, informaticien.ne.s, sportif.ve.s et bientôt des écologues qui se croisent chaque jour et se retrouvent pour ensemble comprendre et composer le monde de demain. Impulser des changements, avoir l'esprit critique, ne pas craindre l'inconnu : c'est ce que nous voulons vous apporter.

Notre mission est de vous préparer à de hautes fonctions de cadres scientifiques pour la sphère publique. Pour cela, nous vous proposons des formations originales, vivantes en phase avec notre monde au travers de parcours de haut niveau (préparation à l'agrégation et au concours de l'École nationale de la magistrature, master de recherche, encouragement à la poursuite en doctorat, etc.). Former à et par la recherche est notre moteur, nous espérons partager avec vous notre enthousiasme et vous amener à poursuivre votre formation par un doctorat. Nous vous encourageons également fortement à connaître une expérience significative à l'étranger.

Votre arrivée est l'occasion de découvrir ce nouvel environnement qui va rythmer quelques années de votre vie : l'école et ses clubs, le campus de Ker Lann, la ville de Rennes et ses environs… Nous espérons que ce livret vous permettra d'obtenir les informations nécessaires à votre bonne intégration. Vous y trouverez la présentation de l'ENS Rennes, son organisation, des informations pratiques générales, des renseignements sur la scolarité, le statut de normalien, des astuces sur la vie quotidienne ou encore la présentation des services et de vos contacts. Vous pouvez également accéder de manière authentifiée, au Panneau d'Affichage Numérique Officiel (PANO) ainsi qu'à l'Intranet (prochainement) qui seront pour vous des sources d'informations riches.

À nouveau, bienvenue dans votre école… dans notre école !

[1] Pascal MOGNOL, « Bienvenue à l'École normale supérieure de Rennes », extrait issu du site web nouveaux.ens-rennes.fr

Se repérer et se déplacer

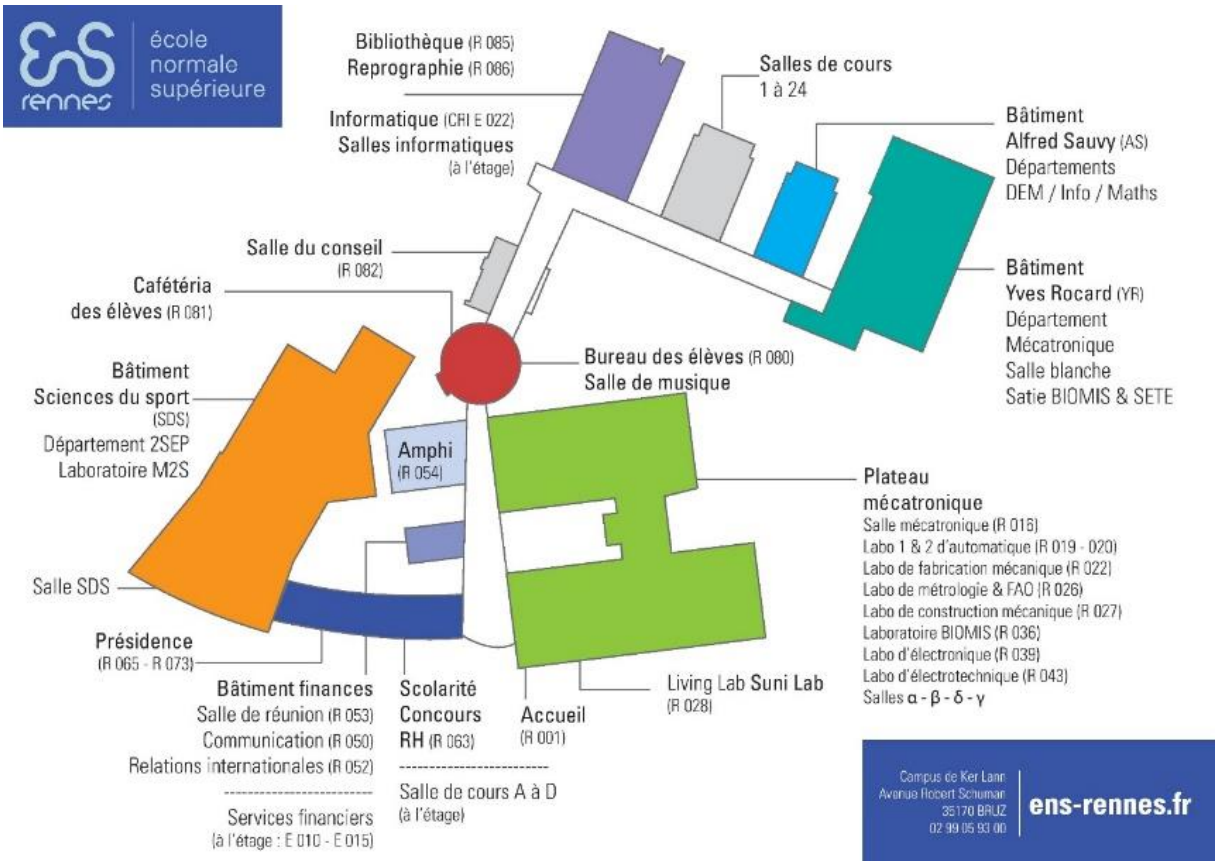
Plan du campus de Ker Lann (Bruz)

Le plan du campus de Ker Lann, situé à Bruz en périphérie de Rennes, est accessible sur le site web du campus.

Plans des campus rennais

Les plans des campus de Villejean, Beaulieu et Centre (Hoche) sont consultables sur les sites web de Rennes 1 et Rennes 2.

Plan de l'École



Venir à l'École

- **En bus :** arrêt *« Schuman »* (lignes 57 et Ker Lann Express, départ de l'arrêt *« République »*, au centre de Rennes) ;
- **En train :** halte SNCF *« Ker Lann »* depuis la gare de Rennes ;
- **À vélo :** abris vélo à l'École (antivol conseillé).

S'inscrire

Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre à Bruz à la date prévue fin août pour déposer les documents nécessaires à votre inscription à l'École, vous pouvez donner procuration à une autre personne pour le faire.

Le règlement des frais d'inscription (359 €, en plus de la CVEC de 95 €) se fait ce même jour, par chèque ou carte bancaire. Il est possible de payer par carte bancaire en trois fois sans frais. Dans ce cas, un premier tiers sera prélevée immédiatement tandis qu'un autre sera prélevé un mois plus tard et le dernier deux mois plus tard.

Le *« transfert [du] dossier [de] l'établissement [d'origine] »* est à demander à la scolarité de votre université. Cela ne fait pas obstacle à votre inscription si vous ne parvenez pas à l'obtenir et vous pouvez, sinon, le fournir après la rentrée.

Il n'est pas possible de déposer les documents MGEN et RH en même temps que les documents exigés par la scolarité. Ces documents doivent être donnés le jour dédié.

Vous devrez, dans un second temps, procéder à votre inscription pédagogique sur la plateforme numérique de l'université : ipweb.univ-rennes1.fr pour Rennes 1.

Se loger

Localisation des cours

Pour vous aider à choisir votre commune de résidence (Rennes, Bruz ou ailleurs), sachez que :

- en DEM, la majeure partie des cours ont lieu à la faculté (arrêt « Fac de droit », 9 rue Jean Macé, Rennes) tandis qu'une autre partie a lieu à l'ENS (campus de Ker Lann à Bruz) ;
- en MATHS, une partie des cours a lieu sur le campus de Beaulieu (Rennes 1) et l'autre à l'ENS (Bruz) ;
- en 2SEP, le lundi et mardi sont à l'ENS (Bruz) et le reste de la semaine au campus de la Harpe majoritairement (Rennes 2).
- en INFO, le lundi et mardi sont à l'ENS (Bruz) et le reste de la semaine au campus de Beaulieu ;
- en MECATRO, la plupart des cours ont lieu à l'ENS (Bruz).

Logements CROUS

Il existe à Rennes une vingtaine de logements CROUS. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur la page du CROUS de Rennes : https://www.crous-rennes.fr/logements/nos-residences/.

Il n'est pas obligatoire d'être boursier·e pour faire une demande de logement CROUS.

L'ENS construit également une résidence mais celle-ci n'est pas encore achevée. La livraison est prévue pour la rentrée 2023.

Ressources utiles

- **Garantie Visale**
- **Centre régional information jeunesse de Bretagne (CRIJB)** : 02 99 31 47 48
- **Office de tourisme de Bruz**, qui propose des locations chez les particuliers : Tél. 02 99 05 56 56 / Courriel : office.de.tourisme.bruz@wanadoo.fr
- Résidences privées à Ker Lann :
  - Résidence Bérénice : Tel : 02 99 57 14 67
  - Résidence Club Campus : Tel : 02 99 67 22 44
  - Résidence Les jardins de Ker Lann : Tel 02 99 30 82 18
  - Résidence Louis de Broglie : Tel : 02 99 05 84 01
  - Résidence Studhotel Léonard de Vinci : Tel 06 60 84 83 13
  - Résidence Univercity : Tel : 02 99 05 92 10
  - Résidence Vol de nuit (location à la semaine) : Tel 02 99 05 92 07

Étudier : les matières au programme de première année

En DEM

En 1A L3 Droit parcours Droit et globalisation économique (DEGE) à la fac :

- Au S1, Droit général des sociétés (DGS) et contentieux administratif en majeures et plusieurs mineures (droit international public, droit international privé avec M. Lhuilier, et deux au choix parmi droit du travail, libertés fondamentales et procédure pénale) ;
- Au S2, Droit spécial des sociétés (DSS mais en vrai : opérations sur capital social avec M. Mortier) et systèmes juridiques de l'Union européenne (SJUE) en majeures et contrats spéciaux et procédure civile en mineures.

À l'ENS :

- Au S1, initiation à l'informatique, théorie des jeux avec M. Malin, économie comportementale et expérimentale avec M. Masclet, contrôle de gestion / pilotage de la performance avec Mme Bailly, comptabilité avec M. Grassi et management avec Mme Bauer ;
- Au S2, analyse financière avec Mme Bailly, théorie des organisations avec M. Dehouck, économie avec M. Hachon et option économétrie avec M. Malin ou fiscalité appliquée avec M. Grassi.

En 2SEP

À la fac :

- Filière Éducation Motricité : Stages en établissement ; Histoire et Sociologie du système scolaire (S1) et de l'Éducation Physique (S2) ; Sciences de l'intervention ; Approche des Milieux Professionnels (écrit 2 type CAPEPS) ; Psychologie de l'estime de soi (S1), du groupe et de la motivation (S2) ; didactique et pratique des APSA (athlétisme, danse/cirque, judo, escalade)
- Filière Entraînement Sportif : Stages en club sportif (S1 et S2, 150 h/an) ; S1 : Biomécanique, BSPP (Bases scientifiques de la Préparation Physique), Entraînement et populations spécifiques (femmes, enfants, obésité et personne âgée), psycho sur la relation entraîneur-entraîné S2 : Biomécanique, BSPP, Diététique et nutrition, Fatigue et défense de l'organisme, performance et santé, psychologie sur la prépa mentale

À l'ENS :

- Mémoires de recherche en binôme, un en Sciences de la Vie, un en Sciences Humaines et Sociales ; méthodologie de la recherche ; TP de biomécanique et de physiologie au S1 ; Ecrit 1 et Ecrit 2 ; anglais ; stages d'APSA en fin d'année quand l'année à la fac est terminée

En MATHS

Au premier semestre les cours (CM et TD) sont à l'ENS du lundi au mercredi et à la fac le jeudi et le vendredi. Puis au second semestre les cours sont à l'ENS du lundi au mardi.

Pour se rendre à Beaulieu : descendre à Tournebride ou « Beaulieu INSA » pour le S2.

À la fac (Beaulieu Rennes1) :

- Au S1, Théorie des groupes (THGR) et Topologie générale (TOPG) en math.
- Au S2, Anneaux et Arithmétique (ANAR), Analyse numérique (ANU) et Fondement des probabilités (FPR).

À l'ENS :

- Au S1, Intégration de Lebesgue (INTL), Algèbre linéaire et bilinéaire (AL3), Espaces vectoriels normés et calcul différentiel (EVNCD) pendant la première moitié du semestre puis Équations différentielles ordinaires (ED2), à cela viennent s'ajouter les cours d'anglais et des cours de compléments mathématiques.
- Au S2, la seconde moitié du cours d'EVNCD, l'anglais, et les TP d'analyse numérique en python.
- Pendant le S2 les élèves ont des travaux de lectures dirigées : par binômes ils étudient un article scientifique pour écrire un document de 25 pages et préparer un oral sur le sujet.

Les TD sont aussi bien à la fac qu'à l'ENS.

Au premier semestre tous les élèves doivent choisir un enseignement d'ouverture entre physique (enseigné à la fac) et informatique (avec le département d'info de l'ENS) qui balayent entre autres la thermo-statistique, les équations quantique et l'algorithmique. Ces enseignements peuvent être poursuivie dans le cadre d'une double licence.

L'informatique prend 2h par semaine en ouverture et 4h pour une poursuite en double licence, tandis que la physique prend 4h donc 2h de TP obligatoire dans les deux cas.

Les évaluations se font par contrôle continue (CC) et épreuves terminales en fin de semestre à la fac.

En INFO

Les cours (CM et TD) se font intégralement avec l'ENS. Il n'y a aucun cours en commun avec la fac. Néanmoins la plupart se déroule dans le labo de l'ISTIC qui se trouve à la fac de Beaulieu. Les élèves passent en première année les lundis et mardis à Ker Lann et le reste du temps à l'ISTIC.

Parmi les cours dispensés, on trouve un grand tronc commun et quelques options en 1re année. La tendance s'inverse à la partir de la deuxième année.

Le tronc commun est composé d'Algo (algorithmique et complexité), Anglais, ArcSys (architecture système, C, assembler et réseau), Fond (informatique fondamentale, automate et logique propositionnelle), Prog (langages de programmation).

La pédagogie, ce module un peu à part (ne comptant que pour le magistère) mais obligatoire, est initiation à l'enseignement. Ainsi, les étudiants sont invités à préparer des cours d'informatique

débranchée. Puis ils vont se frotter à l'expérience de professeur et proposant ces cours à des jeunes élèves de CM1 à 5e.

Les options du 1er semestre sont AlgoDist (algorithmique distribuée), Math1 (intégrale de Lebesgue et théorie de la mesure), MathComp (algèbre et optimisation) et Sécurité.

Au second semestre, les étudiants choisissent parmi Cryptographie (algèbre et chiffrements), Génération d'image (rendu graphique et OpenGL en C++), Stats (mesure et probabilités ou bases de données et intelligence artificielle) et Traitement d'image (compression, filtrage ou segmentation d'images)

L'ENS propose par ailleurs à ses étudiants de suivre un double-cursus en mathématiques qui permet d'obtenir une L3 mathématiques en parallèle de la L3 SIF et du M1 SIF. Ce choix impose de suivre les options de mathématiques et de suivre en plus 4h par semaine des cours avec le département de mathématiques.

Les évaluations sont intégralement réalisées par contrôle continu (sauf double-cursus) et les semestres se concluent par une semaine d'évaluations de chaque matière (sauf matière reposant sur un projet unique).

Les projets et le stage ont une place importante dans le département et constituent des étapes clés de l'apprentissage des étudiants au cours de l'année.

En MECATRO

Tous les cours se passent à l'ENS, à part deux ou trois TPs qui se passent à Beaulieu.

En 1A, c'est deux L3 (Électronique, énergie électrique, automatique (EEEA) et Sciences pour l'ingénieur (SPI)) plus quelques UE propres au magistère de l'ENS.

L'année est séparée en deux semestres assez différents puisque rythmés par différents groupes d'UE.

Les évaluations font partie d'un contrôle continu (CC). Il n'y a pas d'heures réservées pour les CC. De même, les soutenances font parties du CC et peuvent être programmées à tout moment. Il n'y a donc pas de partiel.

L'emploi du temps est assez chargé, en général 8 h – 18 h, mais quelque fois, suivant les cours et la période, il peut se libérer. Le mercredi après-midi est normalement libre, sauf si l'emploi du temps ne pouvait faire autrement.

Les rendus se font principalement sous forme de rapports PDF. Pour ceux-ci, il est vivement recommandé d'utiliser LateX, qui permet de faire des rapports propres en peu de temps. OverLeaf est de mise lorsqu'il s'agit de faire un rapport à plusieurs, et sinon est recommandé Texmaker (associé à MiKTeX) que ces soit sur Windows ou macOS. Le plus simple est d'utiliser un template déjà tout fait et l'adapter au besoin pour faire le rapport voulu. Demandez à quelqu'un en 2A le meilleur template, et il.elle vous le fournira par mail.

Si besoin d'aide, de conseils, d'informations supplémentaires, n'hésitez surtout pas à demander à des 2A ou à votre directeur d'année. Et si besoin : http://mecatronique.ens-rennes.fr

S'épanouir en dehors des cours : la vie étudiante

Cette rubrique a pour ambition de vous présenter les différentes associations qui foisonnent à l'École (BDE, BDA, BDS, SEED, Converg'ENS, UbiDEM) ainsi que les autres composantes de cette riche vie étudiante (SIUAPS, Co'Muze, Cordées, cliniques juridiques).

Le bureau des élèves (BDE)

Le bureau des élèves est l'association en charge de la vie festive de l'école, mobilisée pour assurer votre intégration. Votre vie d'étudiant.e sera ponctuée par ses évènements, particulièrement fréquents au début de l'année scolaire : soirée d'intégration, weekend d'intégration (WEI), *afterworks* en tout genre, apparthaton, barathon... Le second semestre est un peu plus light, et dépend surtout des 1A, auxquels revient l'organisation et le déroulement des listes (soit la campagne pour reprendre le BDE).

Une adhésion au BDE vous sera proposée au début de l'année ; si elle n'est absolument pas obligatoire pour participer aux différents événements du BDE, elle permet cependant des tarifs préférentiels (si vous comptez venir aux soirées, c'est très vite rentabilisé).

Le BDE est particulièrement mobilisé et vigilant dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) – *cf. la prochaine section pour plus de détails sur les mesures mises en place*.

Par Soraya Grigoriou-Gratton, présidente 2022-2023

Save the date !

- Soirée d'intégration à l'ENS le vendredi 2 septembre
- Weekend d'intégration du BDE du vendredi 16 au dimanche 18 septembre

Le bureau des arts (BDA)

Le Bureau des Arts est le bureau gérant la vie associative de l'école à travers les clubs : vous pourrez ainsi vous faire plaisir avec GourmENSdises, vous amuser avec les clubs de jeu, jouer et chanter avec le club Musique ou encore la Chorale ! La liste est longue, tu auras toute l'année pour découvrir les clubs !

Le BDA organise également des évènements artistiques et culturels en tout genre : des journées BDA, l'ENS a un incroyable talent, le fameux gala de Noël de l'école entre autres. De plus, cette année, l'ENS Rennes accueille les InterQ (Inter-ENS culturelles), un weekend de festivités en musique rassemblant les quatre ENS ! L'adhésion au BDA sera requise pour participer à certains événements. À très vite 😉

Liste des clubs : http://asso.ens-rennes.fr/les-clubs-du-bda/

Par Fabien Argelier, vice-président 2022-2023

Le bureau des sports (BDS)

Le Bureau des Sports est l'association en charge de la vie sportive de l'école. Il est organisé en différents clubs animés par les membres du BDS tout au long de la semaine (sports collectifs, athlétisme, badminton, etc.). L'adhésion vous permettra de pratiquer librement tout au long de l'année, au rythme de vos envies du moment.

Le BDS a aussi pour rôle l'organisation d'évènements, que ce soit en association avec le BDE (week-end d'intégration) ou le BDA (journée BDS x BDA en début d'année). On peut retrouver parmi ces évènements les inter-promos, les inter-départements, la course croisière EDHEC, les inter-ENS ou tout autre évènement lié à l'activité physique.

Par Mateo Dautelle, président 2022-2023

Le SIUAPS

Vous pouvez également vous inscrire à une ou plusieurs activités sportives au service inter-universitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS). C'est gratuit (sauf achat d'une licence pour participer à certaines compétitions) et cela peut même parfois vous donner des points bonus sur votre moyenne à l'université (jusque 0,5 point de moyenne, comme pour l'engagement étudiant ou les langues). Attention, il faut s'inscrire dès septembre, et les places sont très convoitées !

Converg'ENS

Collectif féministe et LGBT+ crée en 2018 et déclaré en association en 2022, ConvergENS vise à favoriser les conditions du bien-être à l'École normale supérieure de Rennes en militant et en œuvrant pour la prévention et la réflexion sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, pour l'égalité des genres et des orientations sexuelles, l'inclusion de tous et le respect de chacune.

Par Hugo Collin Hardy, coprez 2022-2023

SEED

SEED est l'association de développement durable de l'ENS Rennes. Elle vise, à travers différentes actions, à sensibiliser et à mobiliser les étudiants (et, plus largement, toute personne susceptible de prêter attention à nos initiatives) dans la lutte contre le réchauffement climatique.

SEED gère d'abord l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) de l'ENS, par lequel elle propose toutes les semaines des produits frais, locaux et biologiques, à un prix qu'elle veut le plus accessible possible (il existe une initiative de paniers gratuits, développés postérieurement, aux fins de favoriser le plus possible cette accessibilité). Si historiquement, l'AMAP constituait l'essentiel de l'action de SEED, l'association s'est considérablement développée ces dernières années (sous la présidence exceptionnelle de Léa Gouel) et propose désormais de nombreux événements.

Ainsi, SEED organise depuis l'année 2021-2022 des conférences environnementales à l'ENS, qui visent à réfléchir aux problèmes spécifiques et aux solutions envisageables propres aux différents secteurs de la société. SEED organise également de manière plus ponctuelle des ateliers DIY, ainsi que des expéditions cinématographiques et sportives (SEED-rando). L'association souhaite développer par la suite son pôle "social", parent pauvre de SEED jusqu'à présent, et est de manière plus générale tout à fait volontaire et à l'écoute de propositions d'actions nouvelles à entreprendre.

Par Soraya Grigoriou-Gratton, présidente 2022-2023

Les Korrigans ou le petit guide breton de l'ENS

Tu viens d'arriver à Rennes et ne connais ni ta nouvelle ville ni la Bretagne ? Pas de panique ! L'asso la plus bretonne de l'ENS va te faire découvrir et aimer la richesse de notre culture. Par sa volonté d'inspiration parisienne, au choc du procès Dreyfus, sans oublier la volonté puissante de préserver le patrimoine breton, Rennes est une ville dynamique qui offre une véritable richesse patrimoniale. Les Korrigans bénéficient de son contexte pour vous être un véritable guide, en plus d'être le distributeur officiel de crêpes de l'ENS. C'est une asso qui te donne des petits tips, des bonnes adresses food, des sorties culturelles et autres festivals, des randos sur les terres de Merlin, et encore pleins de belles aventures à découvrir avec vous à la rentrée. Néanmoins si tu ne veux pas attendre jusque-là, découvre nos bons plans et lieux iconiques de Rennes sur notre compte Insta *@ENSKorrigans*.

Psst... pour ceux qui n'ont pas Insta, voici quelques adresses pour ton arrivée à Rennes :

- **Les jardins de Confluence** : un havre de paix en sortie de centre-ville ! Pars du Mail François Mitterrand et longe la rivière. Tu vas arriver dans cet écrin de nature au cœur de la ville (et tu peux en profiter pour te rafraichir au *Bacchus*)
- **La place Sainte-Anne** : Tu viens juste d'arriver mais ce nom te dit déjà quelque chose ? C'est normal, c'est LA place qui réunit le plus de bar à Rennes. A toi de choisir ton bar préféré (avec modération !). La place débouche sur différentes artères qui réunit pleins de resto dont la crêperie *La Rozell, Big Fernand, Breizh Korner, O'Liban, les fils à maman, Bahn Mi Viet* (bref trop d'adresses délicieuses) ...
- **La place des lices** : La place des Lices est également un endroit mythique de Rennes. Elle donne sur les portes mordelles, vestige du Rennes moyenâgeux, et la cathédrale. Il y a un marché tous les samedis matin.
- **Le parc du Thabor** : l'été n'est pas fini, le soleil brille de tous ses éclats. Viens donc pique-niquer dans ce parc de l'hypercentre. Un jardin aux milles couleurs t'attend !

Gratiane-Angélique Khoury-Hélou et Andréa Bazot, preizh 2022-2023

La Co'Muze

La Comuze, qu'est-ce que c'est ? La kermesse de l'école ? Certainement pas ! C'est un projet ambitieux qui n'attend que toi pour débuter, une aventure humaine et artistique dans laquelle chaque talent peut s'exprimer... Il faut de tout pour faire une Comédie Musicale (oui, oui, ça veut dire ça "Comuze") !

Tu n'as jamais chanté, dansé, ni fait du théâtre ? Tu n'as pas touché à un instrument de musique depuis trois ans ? Tente le coup, tu te surprendras toi-même !

Tu as toujours fredonné et joué la comédie sous la douche en rêvant secrètement de te produire devant un public ? C'est le moment de te lancer !

Tu es déjà un pro de la scène ? Viens nous éblouir !

Et que serait un tel spectacle sans son équipe technique ? Un régisseur lumière pour le faire briller de mille feux, une équipe de sonorisation pour faire porter sa voix, mais aussi une brigade de designers costumes et décors... Tu l'auras compris : il y aura toujours une place pour toi au sein de la troupe Muses & Co !

L'année dernière, ce sont près de mille spectateurs qui en ont pris plein les yeux. Alors, prêt pour l'aventure ?

Rejoins le projet pour une année riche en rencontres et haute en couleurs ! Rendez-vous en septembre pour les auditions !

Par Pierre-Marie Desbouchages, président 2021-2022

UbiDEM

UbiDEM est l'association des élèves de Droit-économie-management. Son principal objectif est de dynamiser la vie étudiante au sein du département en organisant des évènements conviviaux permettant de créer, consolider et maintenir les relations entre élèves et anciens élèves et également en développant une véritable culture normalienne autour de rendez-vous et projets scientifiques divers et variés.

Par Luca Tenreira, président 2022-2023

La Clinique juridique de l'ENS

La Clinique juridique de l'ENS permet aux étudiants du département DEM de travailler sur des projets de recherche, d'argumentaire contentieux ou encore aider à la rédaction d'un projet de loi.

Pour ce faire nous avons opté pour un modèle indirect, la clinique recevant des appels d'offre d'associations partenaires. Les projets sont nombreux et les matières juridiques concernées sont variées ce qui permet de découvrir de nouveaux aspects du droit ou de travailler sur son sujet de prédilection.

Le dessein de la clinique est de former des praticiens du droit. Dépasser les enseignements théoriques afin d'apprécier les grands enjeux juridiques actuels, trouver des réponses et répondre à une demande sociale. Les étudiants cliniciens bénéficient ainsi d'un autre rapport au droit, au plus près des mutations de la société.

Par Andréa Bazot, responsable 2021-2023

La Clinique du droit de Rennes 1

La Clinique du droit est une association de l'Université de Rennes 1 qui a pour objectif de délivrer une information juridique à des justiciables de façon bénévole et gratuite. Chaque membre de l'association choisit l'un des différents cas qui leurs sont présentés, et travaille dessus en binôme afin de pouvoir fournir une réponse argumentée aux problèmes des justiciables, qu'ils rencontrent par la suite en présentiel ou distanciel. Autant qu'elle permet de faciliter l'accès au droit par la gratuité, elle constitue pour les étudiants une formation et un apprentissage du droit par la pratique. Cela permet de découvrir de manière plus concrète à quoi ressemble le métier d'avocat, de magistrat ou plus largement de professionnel du droit. Nous sommes 45 membres, étudiants en droit de licence 3 ou de master, prêts à vous rencontrer pour une année qui ne sera que plus belle, la clinique n'arrête pas de gagner en visibilité et les justiciables se multiplient, ils ont besoin de votre aide ! Alors, si vous avez la fibre juridique et l'envie d'aider votre prochain, n'hésitez plus : cette association est faite pour vous !

Par Marie Brissaud, membre 2021-2023

Les cordées de la réussite

Véritable levier d'égalité des chances et vecteur d'ambition scolaire, le dispositif des Cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves du collège au lycée dans les différentes faces de leur parcours scolaire.

L'ENS Rennes, en partenariat avec l'ENSAI, est tête de cordée et met en place dans deux lycées « encordés » des permanences :

- le lundi soir au lycée Descartes de 18 h à 19 h 30
- le mardi soir au lycée Bréquigny de 18 h à 19 h 30 également.

Ces permanences consistent en un système d'aide aux devoirs, comprenant également un accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation. Tous les étudiants de l'ENS, quel que soit leur niveau et leur département sont les bienvenus, leur aide et leurs compétences étant précieuses.

Outre le soutien scolaire, le dispositif des Cordées de la réussite tel que porté par l'ENS Rennes a permis à des lycéens de venir visiter l'ENS et l'ENSAI, à Bruz ; ils ont aussi été invités à la représentation de la Co'Muze en 2022 ; les élèves du collège des Chalais ont quant à eux pu participer à un concours d'éloquence dont le jury était composé d'élèves normaliens.

Par Gabriel Pirad, co-responsable 2021-2022

Bien-être étudiant

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : faire de l'École une *safe place*

Rappels de base sur le harcèlement d'ambiance et les conduites à tenir

Les comportements, gestes et propos sexistes, homophobes et transphobes, de même que le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et autres manifestations haineuses, humiliantes ou dégradantes n'ont aucunement leur place à l'École, que ce soit en classe ou en dehors (cafétaria, conversations de groupe et réseaux sociaux, soirées et activités diverses).

> « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
>
> (…)
>
> Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »
>
> Article 222-33 du Code pénal

Le harcèlement sexuel est ainsi une notion très large et ne fait pas nécessairement référence à la recherche d'une faveur sexuelle, comme le rappelle le Défenseur des droits[2]. Le harcèlement environnemental, ou harcèlement d'ambiance, peut être constitué par une ambiance dérangeante, oppressante ou malsaine, sans que la victime ne soit directement visée par les agissements de harcèlement sexuel[3]. Des photographies pornographiques, des insultes graveleuses, provocations, blagues obscènes et vulgaires ou « plaisanteries » à connotation sexuelle dirigées à l'encontre des camarades féminines peuvent en être à l'origine. Cela est d'ailleurs transposable au racisme ou tout autre forme de harcèlement moral.

Abstenez-vous donc de tout comportement déplacé et n'hésitez pas à manifester votre désapprobation ou à vous rapprocher des élèves « référents harcèlement et discriminations » si vous en êtes victime ou témoin.

Les référents « harcèlement et discrimination »

Depuis la rentrée 2018, des élèves volontaires sont nommés « référents harcèlement et discrimination ». Ces élèves reçoivent une formation approfondie et veillent à prévenir et repérer des situations à caractère discriminatoire, raciste ou antisémite. Ils orientent les élèves qui en sont témoins ou victimes vers les personnes compétentes, en interne ou en externe.

Par ailleurs, les différents bureaux (BDE, BDA et BDS) veillent désormais à ce que des élèves, hommes et femmes, référents et non référents, soient toujours présents aux différents évènements de l'École (WEI, soirées, activités, compétitions) et repérables par un brassard orange. Ces personnes de confiance sont à votre disposition à tout moment si vous ressentez le besoin de leur parler, avant, pendant ou après l'évènement. Sans être des professionnels de santé, de police ou de justice, ils pourront vous orienter vers les structures ou démarches appropriées, ou tout simplement vous écouter avec bienveillance et discrétion. Que ce soit avec eux ou non, ne restez pas seul.e et approchez-vous de personnes bienveillantes.

---

[2] Défenseur des droits, « Harcèlement d'ambiance : la cour d'appel d'Orléans sanctionne l'environnement de travail sexiste », 21 février 2017, https://defenseurdesdroits.fr/a-la-une/2017/02/harcelement-dambiance-la-cour-dappel-dorleans-sanctionne-lenvironnement-de-travail

[3] Cour d'appel d'Orléans, 7 février 2017

Formation générale

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35) assure une formation générale sur les violences sexistes et sexuelles à tous les élèves de l'École ainsi qu'aux employés du personnel et aux enseignants. Les référents harcèlement et discrimination ainsi que les membres des bureaux (BDE, BDA, BDS) reçoivent une formation approfondie (*« niveau 2 »*).

Une formation est également animée par le Défenseur des droits sur le harcèlement et les discriminations.

Victime ou témoin : que faire ?[4]

Si vous êtes victime de VSS

Ne restez pas seul.e. Parlez-en en toute confidentialité au médecin de votre établissement (voir contacts ci-dessous).

Dès les premières manifestations de harcèlement sexuel, dites clairement non.

Cherchez du soutien auprès de condisciples, membres du personnel ou associations (voir contacts sur le dépliant ci-contre).

Si possible, collectez des éléments de preuve (courriels, sms, certificats médicaux, témoignages et autres) et tentez d'établir un compte-rendu chronologique et détaillé des faits.

Si vous êtes témoin de VSS

- En cas d'urgence, appelez les secours.
- Contactez les associations ou le médecin référent (voir contacts ci-dessous et sur le dépliant ci-contre).
- Montrez-vous solidaire de la personne victime des faits en l'informant de ses droits et des démarches à entreprendre et en lui indiquant les personnes ressources sur lesquelles elle peut s'appuyer (personne de confiance, référent VSS, médecin, association, police).
- Consignez votre témoignage par écrit, de manière précise (dates, lieux, faits, personnes).
- Pour faire face au harcèlement, vous n'êtes pas seul·e !
- Vous avez besoin d'une écoute ou de conseils ? Ne restez pas isolé·e.
- Alertez le médecin pour obtenir de l'aide. Une totale confidentialité vous est garantie.

Contacts

Élèves, contactez : vss-sse@univ-rennes.fr ou les élèves référent·e·s discrimination et harcèlement.

La procédure de l'ENS

La procédure de l'ENS en cas de VSS est en cours de réécriture. Une communication en ce sens doit être faite en septembre.

[4] Extrait modifié de ENS Rennes, « La prévention du sexisme et du harcèlement sexuel », http://nouveaux.ens-rennes.fr/la-prevention-du-sexisme-et-du-harcelement-sexuel-277224.kjsp

Santé mentale

- Élève ou étudiant.e de l'ENS, vous avez droit à trois consultations gratuites avec une psychologue conventionnée :
- Barbara Bareau, psychologue, 158, rue de Chateaugiron - 35000 Rennes, 07.82.67.10.18, bbareaucabinetpsy@gmail.com
- Charlotte Goupille, psychologue, 6 rue Duhamel, 35 000 Rennes, 06 23 09 62 51, charlottegoupille-favre@orange.fr
- Catherine Padeloup, psychothérapeute, 21 avenue Joseph Jan, 35170 Bruz, 02 99 57 14 63, emergence35@free.fr
- Le dispositif « Santé Psy Étudiant » (ex « chèques psy ») vous donne droit à un maximum de huit séances gratuites (le professionnel est payé par la Sécurité sociale et vous n'avez rien à avancer) sur ordonnance de votre médecin traitant, du pôle santé de Rennes 1, d'un autre médecin généraliste ou d'un psychologue (par ex. celles conventionnées avec l'ENS). Plus d'informations sur le site du dispositif : https://santepsy.etudiant.gouv.fr/

Service santé étudiant

Les élèves de l'ENS ont accès au service santé étudiant (SSE) de Rennes 1 et Rennes 2. Sophie Dufait, l'infirmière, est joignable par courriel (Sophie.dufait@univ-rennes1.fr ou sse@univ-rennes1.fr) ou par téléphone au 02 23 23 55 05 ou au 06 60 70 40 46.

Elle tient une permanence au campus centre (faculté de droit, bureau 110.1, 9 rue Jean Macé) du lundi au jeudi matin de 9 h à 12 h 45 ainsi que le lundi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 15.

Une permanence est également tenue au campus Beaulieu (rue du Maréchal Leclerc) du mardi au jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h 15 et le vendredi matin de 9 h à 12 h 15.

Aménagement de scolarité[5]

En situation de handicap ou pour des raisons physiques ou mentales même temporaires, les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique tout au long de leur scolarité ou de façon ponctuelle. L'ENS Rennes l'élabore et l'organise en lien avec le Pôle Vie Etudiante (PVE) de l'Université de Rennes 1 ou le Relais handicap de l'Université Rennes 2.

Cet accompagnement peut comprendre en particulier :

- un **aménagement d'études** (selon les cas, télé-enseignement, aide à la prise de notes, mise à disposition de matériels ou logiciels adaptés, étalement de cursus, etc.). La demande doit être formulée le plus tôt possible, et sera examinée par le pôle ou relais handicap de l'université de rattachement ;
- un **aménagement d'examens** (secrétaire d'examen, temps supplémentaire)… La demande doit être formulée le plus tôt possible, et sera examinée par le pôle ou relais handicap de l'université de rattachement ;
- un accompagnement à l'insertion professionnelle.

Tous les types de handicaps sont concernés : troubles sensoriels, moteurs, psychiques, viscéraux, intellectuels et cognitifs, troubles spécifiques du langage, troubles dys, troubles du spectre autistique… Le handicap est défini par la loi du 11 février 2005 comme *« toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

[5] Extrait issu de nouveaux.ens-rennes.fr

Les demandes d'aménagement sont possibles même en l'absence de reconnaissance du handicap par la MDPH (sauf pour les concours nationaux). Les aménagements sont accordés par une équipe plurielle, après avis du médecin du SSE (service de santé des étudiant.e.s).

En l'absence de handicap, des problèmes de santé physique ou mentale peuvent aussi justifier un aménagement temporaire. N'hésitez pas à le demander si vous en ressentez le besoin !

Contact : referent-handicap@ens-rennes.fr

Aides financières et bons plans

L'aide personnalisée au logement (APL)

Vous pouvez simuler vos droits au logement sur le site web de la CAF.

Pensez bien à demander l'APL dès votre installation (voire avant lorsque c'est possible) car la date prise en compte pour le versement de l'aide est celle de dépôt de votre dossier.

Prévoyez des retards de la part de la CAF d'Ille-et-Vilaine et n'espérez pas recevoir votre aide avant novembre, surtout s'il faut faire un transfert de dossier depuis une autre CAF.

À partir du premier septembre, les élèves fonctionnaires sont « étudiants salariés » aux yeux de la CAF. Pensez bien à faire la modification et à déclarer vos revenus ! Vous aurez ainsi le droit à la prime d'activité (cf. *infra*).

Les aides spécifiques et aides d'urgence des Crous

Si vous traversez une période difficile, les services sociaux des Crous peuvent évaluer votre situation. Les aides d'urgence sont accessibles aux boursiers comme aux non boursiers.

L'allocation spécifique annuelle est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle permet ainsi d'être exonéré·e des droits d'inscription universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Les montants, plafonds de ressources et obligations d'assiduité sont les mêmes que pour un étudiant boursier, mais elle s'adresse aux étudiants qui ne répondent normalement pas aux critères pour être boursiers : par exemple, l'étudiant en rupture familiale ou en situation d'autonomie avérée, qui ne bénéficie pas ou plus du soutien matériel de ses parents, l'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ou l'étudiant français ou « Schengen » dont la famille ne réside pas sur le territoire français ou l'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire (oncle, tante, grands-parents par exemple). Toute difficulté particulière non prévue ci-dessus et ne permettant pas de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux, peut donner lieu à versement d'une allocation annuelle, si la commission le juge légitime.

Il existe également une aide spécifique ponctuelle, versée en une seule fois et d'un montant maximal égal au montant annuel de l'échelon 2 des bourses sur critères sociaux. Si votre situation le justifie, le directeur du Crous peut autoriser un versement anticipé de l'aide ponctuelle sans examen du dossier par la commission mais après une évaluation sociale.

Pour plus d'informations, contactez le numéro vert 0 806 000 278 entre 9 h et 17 h. Un conseiller vous renseignera sur le soutien ou les aides qui peuvent vous être apportés et comment en faire la demande auprès de votre Crous.

Le fonds social de l'ENS

En cas de difficulté financière, ponctuelle ou pérenne, l'ENS Rennes peut attribuer une aide, sous forme de prêt ou de don. L'attribution est décidée par la commission d'aide sociale aux élèves, après examen du dossier de demande d'aide. Pour toute demande, rapprochez-vous de votre directeur ou directrice de département.

Le panier gratuit de l'AMAP de SEED

Chaque semaine, à l'occasion de l'AMAP (à commander avant le vendredi à 12 h et à récupérer le mardi entre 17 h 30 et 18 h 30), l'association SEED, grâce à une subvention régionale, met à disposition cinq paniers gratuits composés de fruits et légumes bio cultivés à Bruz, six œufs bio et un pain au choix.

Le panier anti-gaspi de Mamie Mesure Rennes

Mamie Mesure Rennes Le Mail propose des paniers de légumes anti-gaspi de 5 à 10 kg pour seulement 5 €. Il s'agit de légumes écartés de la chaîne de distribution pour leur apparence et leur calibre mais qui sont toujours aussi bons. Ils sont cultivés en Bretagne selon une agriculture raisonnée (les plantes ne sont traitées que si elles sont malades).

Où ? Au 74, Mail François Mitterrand, Rennes

Quand ? Du mardi au vendredi : 11 h – 19 h 30 ; Le samedi : 10 h – 19 h

La Vestiboutique de la Croix-Rouge

La Vestiboutique de la Croix-Rouge propose des vêtements par centaines (sorte grosse friperie) pour des prix de 2 € (occasion) à 5 € (neuf) pour des robes, pantalons, t-shirts, chemises, pulls, sweatshirts… **Ouverte à toutes et tous**, elle n'est pas seulement destinée aux personnes en situation de précarité et peut vous permettre de faire de super affaires tout en finançant les activités de la Croix-Rouge.

Où ? Au 4, rue du bois Perrin, Rennes.

Quand ? Du mardi au jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h et le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

Pss… Très prochainement, une boutique « Chez Henry », gérée par la Croix-Rouge, devrait ouvrir dans le centre, avec des produits de haute qualité, toujours à bas prix.

Récup'Campus : la ressourcerie de Rennes 1 et Rennes 2

Ressourcerie créée à l'initiative d'étudiant·e·s de l'Université de Rennes 1 et Rennes 2, Récup'Campus propose un espace de gratuité et d'échange de matériel.

L'association facilite l'installation et le déménagement de ceux qui arrivent et repartent avec quelques bagages. En effet, le matériel nécessaire est disponible à la ressourcerie : vaisselle, ustensiles, petits meubles, tables basses, chevets, chaises, bouilloires, cafetières, tables de repassage…

Où ? Au hall 43 du campus Beaulieu.

Quand ? On n'a pas trouvé cette information… mais si vous l'avez, nous prenons ! 😉

Plus d'infos : Recup'Campus sur Facebook

Envie 35

Il existe également à Rennes une entreprise d'insertion nommée « Envie 35 » qui récupère, rénove et revend de l'électroménager. Vous trouverez plus d'informations sur leur site web.

Les aides financières à l'achat d'un vélo (« bonus vélo »)

Du 15 août au 31 décembre 2022, l'État propose des aides financières à l'achat d'un vélo (jusque 400 € pour un vélo mécanique, 2 000 € pour un vélo à assistance électronique voire 3 000 € en

cas de handicap ou autre situation particulière). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site Service-Public.fr.

Cette aide est d'ailleurs cumulable avec des aides régionales, départementales et communales. Renseignez-vous !

Instances dirigeantes

Le conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration « assure par ses délibérations l'administration de l'école »[6].

Composé de membres de droit, de personnalités qualifiées désignées par le président de l'école, et de représentants élus des usagers et des personnels (PU et assimilés ; MCF, PRAG et assimilés ; BIATSS), il dispose des mêmes compétences qu'un CA d'université.

Il adopte notamment le règlement intérieur, les comptes, vote le budget, et délibère sur les règles relatives aux examens, sur la création ou la suppression des départements d'enseignement et de recherche, des laboratoires de recherche, des services et des instituts, ainsi que sur toute question que lui soumet le président.

Les quatre représentants des usagers (normaliens fonctionnaires-stagiaires, normaliens étudiants, étudiants, doctorants) sont élus pour une durée d'un an, au scrutin de liste à un tour ; des suppléants sont désignés pour chacun d'eux dans les mêmes conditions.

En outre, les représentants des usagers au CA disposent de deux sièges avec droit de vote au sein de la CVE. Ils désignent les 2 représentants des usagers appelés à siéger au CHSCT réuni en formation élargie. Avec les représentants des usagers au CS ils composent également le collège électoral des représentants des usagers au Conseil de discipline, et à la commission d'aide sociale aux élèves.

Par Victor Durand, représentant des usagers au conseil d'administration 2021-2022

Le conseil scientifique (CS)

Contrairement au conseil d'administration, le conseil scientifique (CS) n'est pas présidé par le président de l'ENS, mais par l'une des personnalités qualifiées, élue à ces fonctions par le CS, également composé de représentants élus des personnels d'enseignement et de recherche, des ingénieurs de recherche, des élèves et des étudiants.

Sont électeurs et éligibles comme représentants des usagers, ceux détenteurs à minima d'un master 1. Les modalités d'élection sont identiques à celles du CA.

Le conseil scientifique assure la liaison entre l'enseignement et la recherche, il émet des avis et orientation sur les politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que sur la répartition des crédits de recherche. Il est consulté sur les demandes d'habilitation et d'accréditation, les conventions avec les organismes de recherche, le bilan des activités de recherche des laboratoires et des actions de valorisation et de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Il procède à l'évaluation pédagogique et scientifique des activités de l'établissement. Ses avis permettent d'éclairer les administrateurs, sur les questions soumises à leur délibération.

Le conseil scientifique peut être réuni en formation restreinte aux enseignants-chercheurs pour émettre des avis sur des sujets les concernant.

Par Victor Durand, représentant des usagers au conseil d'administration 2021-2022

[6] art. 4, al. 2 du Décret no 2013-924 du 17 octobre 2013 portant création de l'Ecole normale supérieure de Rennes.

La commission de vie étudiante (CVE)

La commission de la vie étudiante est une instance consultative de l'École. Elle est composée de membres avec droit de vote et de membres sans droit de vote. Elle accueille en particulier, en ce qui concerne les étudiants, des représentants de chacun des départements, des doctorants, du CA, des bureaux associatifs, et un secrétaire.

La Commission de la vie étudiante rend des avis concernant :

- les conditions d'étude et de travail des élèves, doctorants et stagiaires de la formation continue ;
- les conditions de vie sur le campus ;
- l'organisation des activités extra-universitaires auxquelles prennent part les élèves de l'ENS Rennes ;
- la reconnaissance par l'École de nouvelles associations étudiantes ;
- la répartition des crédits « vie étudiante » inscrits au budget de l'ENS Rennes.

Le secrétaire CVE « préside » en quelque sorte cette commission. Son rôle est de convoquer la commission, d'animer les réunions, d'inviter des membres extérieurs s'il y a lieu, etc. Il se doit d'être obligeant envers toutes les parties, et d'occuper son poste avec bienveillance.

Par Victor Perrin, secrétaire CVE 2021-2022

Autres instances

Conseil d'administration restreint (CAR), comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT), commission paritaire d'établissement (CPE), conseil scientifique restreint (CSR), comité technique (CT) : plus d'informations sur http://pano.ens-rennes.fr/

Textes officiels

- **Décret nº 2013-924 du 17 octobre 2013 portant création de l'Ecole normale supérieure de Rennes**
- Règlement intérieur
  - **Livre 1 : Corpus**
  - **Livre 2 : Annexes**

Demande de stage

Pour toute demande de stage, il faut remplir le formulaire suivant :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScsakLP71VJE7AzeK57tfPDDPZJpK9EagYJPLDa7H7I23O_Ig/viewform

L'École vous envoie ensuite la convention à signer et renvoyer puis se charge de la faire signer à votre établissement d'accueil et d'en remettre finalement un exemplaire à chaque partie.

Informations spécifiques

Informations spécifiques aux normalien·ne·s étudiant·e·s

Les allocations normaliennes

Les étudiants non-fonctionnaires peuvent solliciter une allocation destinée à conférer une garantie de ressources de 1 000 € mensuels, sur douze mois, pendant sa scolarité à l'ENS Rennes. Cette allocation est attribuée sur critères d'excellence et critères sociaux.

Le montant versé par le Crous est déduit de l'allocation normalienne si l'étudiant.e bénéficiaire est boursier.e. Les bénéficiaires ne sont pas soumis à l'engagement décennal.

Dispositif « Sortir ! » et tarification solidaire des transports

Les fonctionnaires stagiaires n'y sont pas éligibles, mais les étudiants boursiers échelon 2 à 7 peuvent demander à bénéficier du dispositif « Sortir ! » de la métropole de Rennes (http://www.sortir-rennesmetropole.fr/sortir-pour-les-etudiants). Ce dispositif permet d'accéder à une prise en charge de 50, 60 voire 70 % du coût annuel de votre abonnement sport, musique ou loisirs, de sortir au cinéma pour 3 €, à la piscine pour 1 €... Toutes les informations sur le site web sortir-rennesmetropole.fr !

Informations spécifiques aux fonctionnaires stagiaires

La prime d'activité

Les fonctionnaires stagiaires peuvent demander la prime d'activité à la CAF dès trois mois après la rentrée. Il faut se déclarer « étudiant.e salarié.e depuis le 01/09 » et déclarer ses revenus mensuels nets chaque trimestre.

L'allocation à l'installation des personnels de l'État (AIP)

https://www.fonction-publique.gouv.fr/aide-a-linstallation-des-personnels-de-letat-aip

L'AIP (aide à l'installation des personnels de l'État) ne peut être demandée qu'une seule fois dans sa carrière donc à vous de voir si vous voulez l'utiliser cette année ou plus tard (par ex si vous comptez vous installer en Outre-mer ensuite, il vaut mieux la demander à ce moment-là). C'est de 500 € pour Rennes.

Le code MIN (ministère) pour faire la demande est 948.

Le remboursement partiel (50 %) des frais de transport

Les fonctionnaires stagiaires peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle du prix de leur abonnement de transport (50 %)[7].

Plus d'informations : Service-Public.fr > « Remboursement des frais de transport domicile-travail (fonction publique) »

Formulaire de demande de remboursement des frais de transport : wiki.eleves.ens-rennes.fr > Formulaires et documentation (scolarité et RH) > « Demande de remboursement partiel de frais de transport »

[7] Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Le forfait mobilités durables (FMD)

Tout agent de la fonction publique d'État peut, depuis le 11 mai 2020, demander à son administration le versement d'un *« forfait mobilités durables »* de 200 € / an, non cumulable avec le remboursement partiel des frais de transport, s'il effectue ses trajets domicile-travail à vélo ou en covoiturage (en tant que conducteur ou passager) au minimum 100 jours dans l'année[8].

Pour en bénéficier, il faut simplement adresser à l'École une déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé afin de justifier l'utilisation du vélo ou du covoiturage sur un minimum de 100 trajets domicile-travail par an. Le Forfait est versé l'année suivante.

L'employeur (ENS) peut contrôler l'utilisation effective du vélo ou du covoiturage.

Le traitement (la paie)

Combien serai-je payé ?

En 1re année, le traitement d'un élève fonctionnaire est égal au montant de SMIC, soit 1 329 € nets mensuel à compter du 1er août 2022.

Il augmente légèrement ensuite.

Quand serais-je payé ?

La première paie devrait être versée au 1er octobre sous forme d'un décompte de rappel pour le mois de septembre.

Ensuite les traitements sont versés en fin de mois, selon un calendrier public consultable sur Internet. La paie de décembre est versée une semaine plus tôt pour vous aider à faire vos achats de Noël.

Ainsi :

- La paie d'octobre 2022 doit être versée le jeudi 27/10 ;
- Celle de novembre 2022 le lundi 28/11 ;
- Celle de décembre 2022 le mercredi 21/12.

Attention toutefois, cela peut varier d'un jour ou deux selon votre établissement bancaire.

Où trouver mes bulletins de paie ?

Sur le site ensap.gouv.fr avec votre numéro de sécurité sociale (que vous pouvez retrouver sur votre carte vitale).

Les chèques-vacances

Les élèves fonctionnaires sont éligibles au dispositif *« chèque-vacances »* du ministère de la Transformation et Fonction publique. Cette prestation d'aide aux loisirs et aux vacances permet de *« financer en douceur son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs ».*

Le dispositif est simple : pendant quatre à douze mois, vous cotisez par le biais d'un prélèvement automatique sur votre compte bancaire, entre 25 et 250 € environ (2 à 20 % du SMIC net mensuel) puis l'État abonde 35 % du montant épargné et vous envoie vos chèques-vacances, papiers, par lettre suivie, ou électroniques, sur Chèques-Vacances Connect, une application numérique de paiement.

Les chèques-vacances sont valables deux ans après leur année d'émission et peuvent être renouvelés s'ils sont périmés. Ils sont utilisables dans un très large réseau (voyages et transports, hébergement, restauration, loisirs sportifs, arts et culture : par ex., SNCF, auberge de jeunesse, librairie, cinéma, camping). Ils sont nominatifs mais peuvent être utilisés par toute la famille.

[8] Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ; Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat

Pour vous renseigner ou déposer votre demande, visitez le site du ministère : fonctionpublique-chequesvacances.fr. Pour plus d'informations sur les chèques-vacances et leur utilisation, consultez le site de l'Association nationale des chèques-vacances (ANCV) : leguide.ancv.com.

Le cumul d'heures

Les fonctionnaires-stagiaires, pour faire des heures d'interrogation en classe préparatoire (colles) ou exercer toute autre activité rémunérée en dehors de l'École, doivent obligatoirement demander une autorisation de cumul d'heures au directeur de département et à la vice-présidente chargée de la Formation (Agnès Bauer). Les normaliens étudiants n'ont pas à faire cette demande de cumul car ils ne sont pas concernés par les obligations des fonctionnaires et notamment l'interdiction de cumul.

En principe, le maximum autorisé est de 60 h / an en 1A et en 2A selon Mme Bauer, vice-présidente Formation. Aucun cumul ne serait autorisé en 3A.

Formulaire pour faire la demande : wiki.eleves.ens-rennes.fr > Formulaires et documentation (scolarité et RH) > « Demande de cumul d'heures »

La MGEN

Vous devez obligatoirement, en tant que fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, vous rattacher au **régime obligatoire** de la MGEN. Vous ne serez donc plus au régime général de la Sécurité sociale et vous devrez mettre à jour votre carte vitale dans une pharmacie.

Vous pouvez également, **si vous le souhaitez**, souscrire au **régime complémentaire** de la MGEN en tant que mutuelle. La MGEN viendra à la rentrée vous proposer des entretiens et des devis mais réfléchissez bien si ça vaut le coup ou non car vous pouvez aussi tout à fait rester sur la mutuelle de vos parents jusque vos vingt-cinq ans en envoyant une copie de votre certificat de scolarité chaque année. À vous de voir ce qui est le plus intéressant pour vous !

Textes officiels spécifiques aux élèves fonctionnaires

Le Code général de la fonction publique

Le Code général de la fonction publique[9] regroupe à droit constant (sans réforme) l'ensemble des dispositions législatives et, à terme, réglementaires, applicables aux agents publics avec, notamment, les quatre lois statutaires historiques de 1983, 1984 et 1986.

Le CGFP est consultable sur Legifrance.fr.

La rupture de l'engagement décennal

- Arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal

La suite

Parce que la première année n'est que le début de votre parcours à l'ENS.

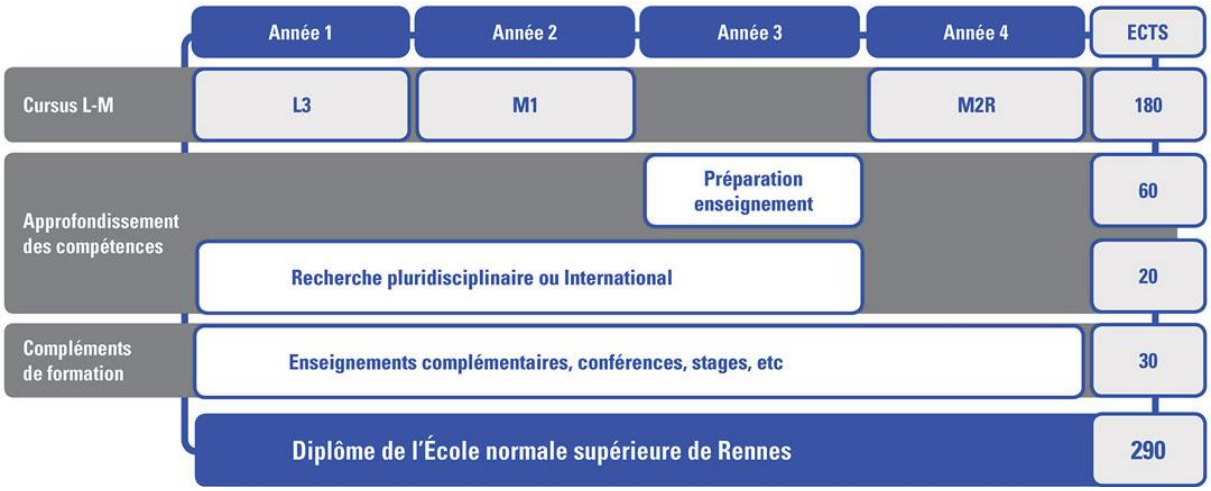
Les différents parcours du diplôme de l'ENS Rennes

- **Enseignement supérieur et recherche (ESR) :** Ce parcours comprend classiquement la préparation au concours de l'agrégation en 3e année d'école (M2).
- **Recherche et international (R&I) :** Ce parcours comprend une année de prélab, de stage ou d'études à l'étranger.
- **Recherche aux interfaces (RAI) :** Ce parcours de formation permet de construire des projets professionnels à l'interface de deux disciplines (par ex., des profils associant des compétences de sciences exactes, sciences humaines et juridiques).

[9] CGFP, créé par l'ordonnance no 2021-1574 du 24 novembre 2021 entrée en vigueur le 1er mars 2022

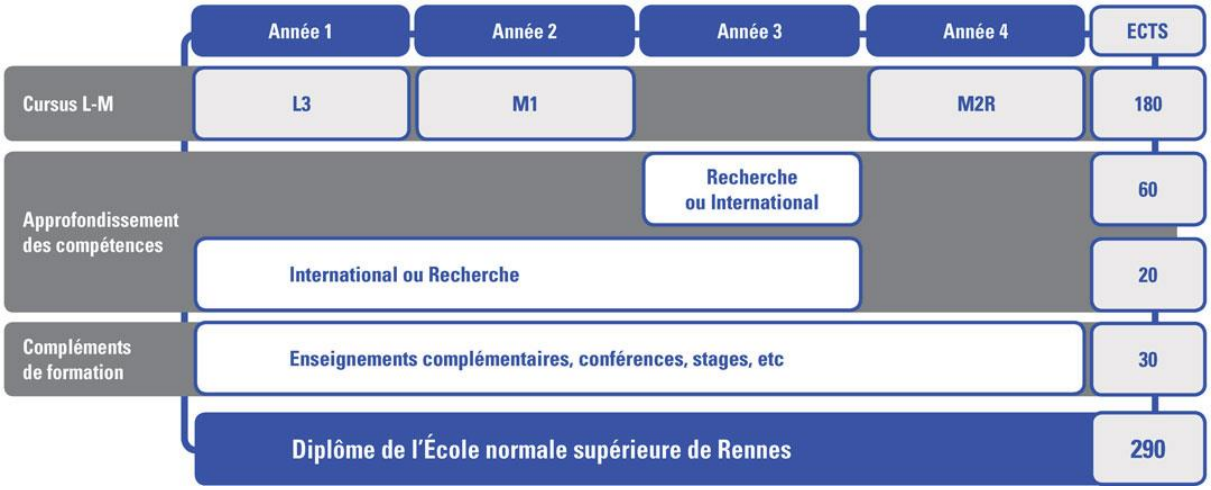
Parcours Enseignement Supérieur et Recherche (ESR)

Ce parcours, s'appuyant sur la discipline, fait l'objet d'un renforcement ou d'un élargissement des connaissances associées et fournit aux normaliens les savoirs et outils indispensables à la pratique de l'enseignement supérieur – alliant connaissance, compréhension et recul disciplinaire – d'une part, à la pratique de la communication et aux outils méthodologiques pédagogiques d'autre part. Dans ce parcours, une année offre la possibilité´ aux normaliens de passer le concours de l'agrégation correspondant à la discipline préparée.



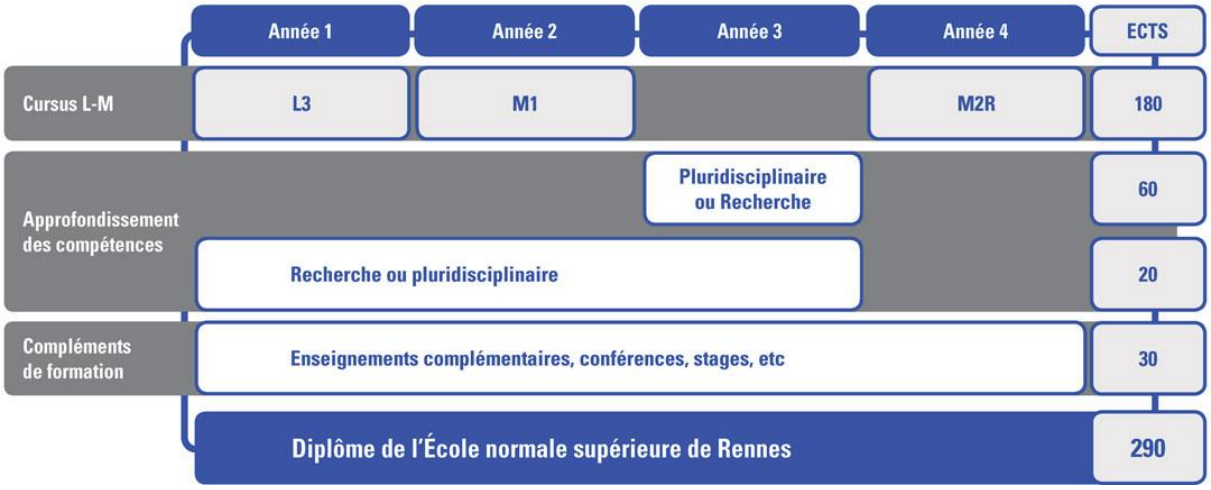
Parcours Recherche & International (R&I)

Ce parcours inclut une période importante au sein d'un laboratoire de recherche ou d'une institution à l'étranger, souvent partenaire des équipes de recherche de l'École, et donne lieu à un rapport et une soutenance ou un workshop de restitution.



Parcours Recherche aux Interfaces (RaI)

Ce parcours de formation permet de construire des projets professionnels à l'interface de deux disciplines (e.g. des profils associant des compétences de sciences exactes, sciences humaines et juridiques).



Extrait de la présentation du diplôme de l'ENS publiée sur le site Internet de l'École www.ens-rennes.fr/parcours-du-diplome/

Mobilité à l'étranger

L'École normale supérieure de Rennes affirme une forte ouverture au développement à l'international et elle participe à de nombreux programmes européens et internationaux d'enseignement et de recherche. La mobilité à l'international est au cœur de la stratégie de l'internationalisation de l'École. Considéré comme une véritable opportunité, le dispositif de mobilité à l'international est fortement encouragé et ouvert à l'ensemble des élèves, des enseignant·e·s-chercheur·euse·s et le personnel administratif et technique de l'ENS Rennes. Le Service des relations internationales joue un rôle clé dans la gestion administrative et financière de chaque projet et propose également un service de conseil et d'orientation pratique et logistique.

Depuis sa création en 2014, l'École affiche une mobilité sortante en augmentation constante à plus de 600 départs (en stage de recherche en laboratoire et en mobilité études) vers 35 pays différents. Sur la période de juin-juillet 2021, une étude a été menée parmi les 25 élèves ayant réalisé leur stage en présentiel à l'étranger sur les différentes expériences vécues. Ces élèves ont pu bénéficier d'une aide proposée par le Service Relations Internationales de l'ENS : la bourse ATMI (Aide au Transport et à la Mobilité Internationale) et aussi, pour certain·e·s, une allocation ERASMUS+ stage. D'après l'étude, on observe que les élèves ont pu se rendre dans divers pays (l'Italie, le Royaume-Uni, l'Autriche et même le Mexique), découvrir de nouvelles cultures, améliorer leur niveau en langue et vivre l'expérience professionnelle à l'étranger…

Plus d'information sur la page « International » du site ens-rennes.fr ou auprès de la responsable des relations internationales, Mme Déborah France-Picquet (international@ens-rennes.fr).

Master à vocation recherche

Seuls les master 2 recherche (M2R) sont autorisés dans une scolarité à l'ENS, après accord du département concerné.

Un M2R présente trois caractéristiques :

1. Il présente la recherche comme l'un de ses débouchés ;
2. Il comporte un mémoire de recherche ;
3. Il s'inscrit dans un environnement recherche crédible.

Parfois, certains masters présentés comme professionnels peuvent être considérés comme recherche (par ex. certains masters de Dauphine ou des LLM pour les DEM).

Agrégation du secondaire

En troisième ou quatrième année de scolarité à l'ENS, vous pouvez préparer le concours externe de l'agrégation de votre discipline (mathématiques, informatique, sciences industrielles de l'ingénieur, économie-gestion, éducation physique et sportive). L'obtention de l'agrégation permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur agrégé en classe préparatoire, lycée ou collège. Elle permet également de valoriser votre niveau académique, notamment dans le cadre de la recherche de financement de thèse pour les élèves non-fonctionnaires, et de sécuriser votre parcours.

PReLAB

L'année de Préparation à l'innovation et à la R&D (« PReLAB » ou « prélab ») est une année de formation, destinée aux élèves et aux étudiant-e-s de l'ENS Rennes, réalisée dans un laboratoire de recherche en France ou à l'étranger, en entreprise ou dans un établissement public.

Plus d'informations sur le règlement du PReLAB.

Césure

L'année de césure est accordée à la demande de l'élève, de droit et sans justification, mais la réintégration de l'élève au sein du parcours de formation à l'issue de son année de césure doit, elle, faire l'objet d'une demande auprès d'une commission annuelle.

Les élèves fonctionnaires stagiaires doivent, en outre, faire une demande de congé pour convenance personnelle (CCP). Leur statut est alors suspendu et ils ne sont plus rémunérés au titre de leur fonction d'élève de l'École (n'étant plus véritablement élèves durant cette année de césure).

Plus d'informations sur le Wiki Élèves :

https://wiki.eleves.ens-rennes.fr/dokuwiki/_media/docs/note_cesure.pdf

Doctorat

La thèse est une pratique sociale et intellectuelle, qui a une double finalité : a. faire une « recherche », c'est-à-dire de la recherche, mais aussi b. devenir un chercheur. Il faut connaître les pratiques intellectuelles, qui sont différentes selon les communautés scientifiques (sciences de la nature, droit, économie, etc.) qui sont autant de communautés scientifiques et sociales. Cet apprentissage se fera peu a peu à l'ENS dans les séminaires « recherche ».

Il faut aussi en connaitre les règles juridiques car la thèse est aussi une pratique sociale réglementée, et qu'il faut financer.

Les règles administratives de la thèse

La thèse française

Le droit français de la thèse est régi par l'arrêté du 7 août 2006 modifié : un candidat doctorant doit trouver un directeur de thèse, lequel peut être un professeur des universités (PU) ou un maître de conférences habilité à diriger des recherches (MDC HDR). Un lien se crée alors entre le doctorant, une école doctorale, le directeur de thèse et le laboratoire de recherche dont celui-ci dépend (généralement celui de l'université où le professeur a été recruté).

La thèse internationale

La cotutelle internationale de thèse est régie par l'arrêté du 6 janvier 2005. L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés. Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention. Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant deux

établissements dont un est nécessairement français. Les procédures et les règles sont celles du doctorat français et celles du doctorat dans le pays partenaire. Il faut s'y prendre près tôt pour mettre en œuvre une cotutelle. Il faut aussi visiter les sites des écoles doctorales. Des informations administratives donnent des précisions sur l'encadrement du doctorat, et la vitalité (relative) de cette école.

Le financement de la thèse

Le contrat doctoral

Organisé par le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié, le contrat doctoral permet aux établissements publics de recruter des doctorants au moyen d'un contrat de travail de droit public à durée déterminée, de trois ans. Ce sont les écoles doctorales qui organisent, dans le cadre de la politique des établissements, l'attribution des contrats doctoraux.

Les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

Réservés aux élèves fonctionnaires, les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sont attribués par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation aux écoles normales supérieures afin d'inciter leurs élèves à effectuer une thèse de doctorat. Une commission organisée par les départements propose au président de l'ENS d'attribuer des CDSN en fonction de critères académiques et de la qualité du projet scientifique. La mission nationale des ENS implique que ces contrats soient distribués sur l'ensemble du territoire et dans les meilleurs laboratoires de recherche français. La moitié des CDSN attribués par les quatre ENS doivent ainsi l'être en dehors de l'Île-de-France.

Le contrat CIFRE

La convention industrielle de formation par la recherche (« contrat CIFRE ») permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière pour recruter des doctorants et à ces derniers d'améliorer leurs possibilités d'insertion professionnelle privée ou d'opter pour la recherche publique.

Le contrat COFRA

Les conventions de formation par la recherche en administration (COFRA), calquées sur le modèle des CIFRE (cf. *supra*) permettent aux employeurs publics de l'État de recruter des doctorants depuis 2022 dans le cadre d'une expérimentation. 20 COFRA sont prévues pour la rentrée 2022 et 100 pour la rentrée 2023.

Les financements de thèses « fléchés »

Des contingents de financement de thèses sont attribués par exemple par la région Bretagne (ARED), ou liés aux objets d'excellence et « projets émergents de recherche », ou parfois liés à des ANR ou ERC (recherche collective financée). Des institutions étrangères financent aussi des thèses sans condition de nationalité.

Contacts utiles

Les services de l'École

- **Accueil :** Laura Cordeau, accueil@ens-rennes.fr
- **Affaires financières :** Marc Bouffort finances@ens-rennes.fr
- **Bibliothèque :** Sébastien Normand biblio@ens-rennes.fr
- **Concours :** Karina Guerrier, concours@ens-rennes.fr
- **Communication :** Cécile Le Jeune communication@ens-rennes.fr
- **Informatique :** Solène Stéphan, si@ens-rennes.fr
- **Prévention patrimoine maintenance :** Audrey Belloeil ppm@ens-rennes.fr;
- **Relations internationales :** Deborah France-Piquet international@ens-rennes.fr
- **Reprographie :** Christine Bardet, repro@ens-rennes.fr
- **Ressources Humaines :** Marie-Pierre Briand, rh@ens-rennes.fr
- **Scolarité :** Mireille Macé, scolarite@ens-rennes.fr
- **Valorisation :** Éric Gautrin valorisation@ens-rennes.fr

Les départements

Département Droit-économie-management

- **Directeur :** Gilles Lhuilier, gilles.lhuilier@ens-rennes.fr
- **Assistante :** Sophie Bergamelli, sophie.bergamelli@ens-rennes.fr

Département Informatique

- **Directeur :** Martin Quinson, martin.quinson@ens-rennes.fr
- **Assistante :** Céline Vinson, celine.vinson@ens-rennes.fr

Département Mathématiques

- **Directrice :** Karine Beauchard, karine.beauchard@ens-rennes.fr
- **Assistante :** Céline Vinson, celine.vinson@ens-rennes.fr

Département Mécatronique

- **Directeur :** Hamid Ben Ahmed, hamid.ben-ahmed@ens-rennes.fr
- **Assistante :** Marielle Maret, marielle.maret@ens-rennes.fr

Département Sciences du sport et éducation physique

- **Directeur :** Jean-Nicolas Renaud, jean-nicolas.renaud@ens-rennes.fr
- **Assistante :** Patricia Frin, patricia.frin@ens-rennes.fr

Département Sciences pour l'environnement

- **Directeur :** Jean-Raynald de Dreuzy, jean-raynald.de-dreuzy@ens-rennes.fr
- **Assistante** : Sophie Bergamelli, sophie.bergamelli@ens-rennes.fr

La présidence

- **Président :** Pascal Mognol
  Assistante : Brigitte Plantier - 02 99 05 93 02
- **Directeur général des services :** Éric Gautrin
  Assistante : Brigitte Plantier - 02 99 05 93 02
- **Vice-présidente Formation :** Agnès Bauer
  Assistante : Christine Habert - 02 90 09 11 80
- **Vice-présidente Développement durable :** Florence Razan
  Assistante : Christine Habert - 02 90 09 11 80
- **Vice-président Recherche :** Jean-Raynald de Dreuzy
  Assistante : Brigitte Plantier - 02 99 05 93 02

Les listes

- tous.eleves@listes.ens-rennes.fr : pour contacter tous les élèves de l'École (validation soumise à modérateur)
- tous-ens@listes.ens-rennes.fr : pour contacter l'ensemble du personnel de l'école (validation soumise à modérateur)

Ressources utiles

- Plateforme ADE - Consulter les emplois du temps
- Panneau d'Affichage Numérique Officiel (PANO) (authentification)
- Site internet de la bibliothèque
- Moodle (authentification)
- **Owncloud** (authentification)
- ENT de l'Université de Rennes 1 (authentification)

Utiliser ses comptes ENS

Votre compte informatique

Votre compte informatique à l'ENS Rennes matérialise votre identité numérique.

Il est constitué d'un identifiant (appelé également login) et d'un mot de passe. Votre login vous a été transmis par mail avec votre mot de passe au moment de la rentrée. Votre compte est unique et valide 10 ans à partir de votre arrivée à l'ENS Rennes.

Si vous voulez changer votre mot de passe personnel, vous pouvez le faire à l'url suivante : https://self-password.ens-rennes.fr/

Votre mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères et comporter au moins 1 chiffre et 1 caractère spécial (!#? ...).

La messagerie électronique

Chaque élève dispose d'une adresse électronique de la forme suivante : prenom.nom@ens-rennes.fr

Comment consulter vos courriels ? Le lien est le suivant : https://partage.ens-rennes.fr

L'accès au Webmail passe par une authentification certifiée, vous accédez donc au service avec votre identifiant personnel (login/password).

En cas de problème avec cette adresse, vous pouvez utiliser le lien de secours : https://webmail.partage.renater.fr

Dans ce cas il faudra mettre votre adresse électronique ENS Rennes prenom.nom@ens-rennes.fr et votre mot de passe habituel

Sur votre équipement informatique personnel, vous pouvez consulter vos messages via un utilitaire de messagerie (Outlook, Thunderbird, etc.) après l'avoir configuré correctement avec les paramètres suivants

Paramètres	Protocoles	Ports	Chiffrement	Serveurs	Méthode d'authentification	Nom d'utilisateur
Courier entrant (lecture)	IMAP	993	SSL/TLS	partage.ens-rennes.fr	mot de passe normal	adresse de messagerie
Courrier sortant (envoi)	SMTP	587	STARTTLS	partage.ens-rennes.fr	mot de passe normal	adresse de messagerie

Le login utilisé pour le paramétrage des clients de messagerie est de la forme prenom.nom@ens-rennes.fr (ne pas utiliser votre login local) associé à votre mot de passe habituel.

La licence Microsoft

À chaque compte élève ENS est associée une licence Microsoft (Teams, Office 365, Onedrive avec 1 To de stockage) active pour dix ans. Vous pouvez donc télécharger les applications Microsoft, comme Office 365, et les utiliser en vous connectant simplement avec votre adresse et votre mot de passe ENS.

Profitez-en, même la Direction générale des finances publiques n'a pas ce privilège ! 😉

Notes